

Ecole de Saint Vivien
17220 Saint Vivien
05.46.56.07.39

Premier conseil d'école Mardi 5 novembre 2013

Ouverture de la séance à 18H10

Présents :

- Enseignantes : Mesdames Drapeau (CM1/CM2), Méricaud Sagot (CE2/CM1), Jugeau (CE1/CE2), Saunier (CP), Mme Robin Bénatier (PS), Mme Bulet (MS/GS)
- IEN, M Pichaut, représenté par Mme Drapeau, la directrice présidente de séance
- Représentants de parents d'élèves : Mmes Roussarie, Allard, Fourn, Reux, Richard, Apparailly Hilt, Vigneron, Barbeau, Le Bel Haquet, Lacroix et Prieur.
- Représentant Education nationale : Mme Moreau DDEN, absente excusée.
- Représentants de la municipalité : M. Le Maire, M Demester.
- Personnels scolaires : Mme Revert, Mme Fabregat
- Représentant du centre de loisirs « Angoul'Loisirs » : M Huart Simon

1) Effectifs et équipe pédagogique 2013/2014 :

PS = 20 Mme Robin Bénatier Ghislaine et Mme Fabregat Stéphanie (ATSEM)

MS/GS = 12+14= 26 Mme Bulet Catherine et Mme Revert Nadège (ATSEM)

CP = 19 Mme Saunier Julie

CE1/CE2 = 16 + 9 = 25 Mme Jugeau Karine

CE2/CM1 = 11 + 15 = 26 Mme Méricaud Sagot Géraldine

CM1/CM2 = 4 + 21 = 25 Mme Drapeau Patricia et Mme Briteau Laure (le vendredi)

Au total 141 élèves.

Deux notifications MDPH ont été attribuées pour un élève de CP et un élève de CM1. Ces deux notifications ont permis d'affecter à ces deux élèves une auxiliaire de vie (AVS), Mme Virginie Dubreuilh, pour une durée de 12h d'accompagnement par semaine chacun.

Pour la rentrée de janvier 2014, sont prévues : une radiation en CE1 et deux inscriptions en GS et en CE1.

2) Règlement intérieur de l'école 2013/2014 :

Les modifications suivantes seront apportées au règlement intérieur 2013/2014.

Article 2 : FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRES

Les cours ont lieu le matin de 8 h 30 à 11 h 45, l'après-midi de 13 h 45 à 16 h 30. Le face à face pédagogique se terminant à 11h45 et 16h30, la sortie des élèves ne peut donc pas s'effectuer précisément aux dites heures (quelques minutes sont donc nécessaires pour organiser la sortie des élèves). La durée hebdomadaire du temps scolaire est de 24 heures réparties le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Cependant, un temps d'activité pédagogique complémentaire (APC) de 1 heure hebdomadaire (réparti sur l'année à la hauteur de 36h) est proposé aux élèves à besoins particuliers. Ces élèves sont pris en charge pour un temps déterminé et non tout au long de l'année. Les familles des élèves concernés sont contactées par l'enseignant de la classe afin de leur présenter le contenu du dispositif (durée et discipline d'enseignement). Pour l'année scolaire 2013/2014, cette prise en charge s'effectue les lundis et les mardis de 11h45 à 12h15.

Article 6 : RESTAURATION SCOLAIRE et ACCUEIL DE LOISIRS DE MINEURS

Les enfants sont accueillis par le centre de loisirs, encadrés par le personnel municipal, sous la direction du directeur du centre de 11h45 à 13h35 pour la cantine et de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 pour la garderie (jusqu'à 19h sur demande).

Le règlement intérieur de l'école 2013/2014 est unanimement accepté.

3) Projet Rythmes scolaires 2014/2015 :

Le projet suivant est présenté au conseil d'école. Il fait suite à quatre réunions ayant eu lieu courant septembre et octobre, où se sont réunis, équipe pédagogique, représentants de la municipalité, représentants du centre de loisirs « Angoul'Loisirs », représentants de parents d'élèves et pour la dernière réunion, parents d'élèves.

Emploi du temps 1 = 3 classes, élèves de CE1, CE2, CM1, CM2, environ 70 élèves.

TAP = Temps d'activités périscolaires

APC = Activité pédagogique complémentaire

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8h30/11h45	Enseignement 3h15	Enseignement 3h15	8h30/ 11h30 Enseignement 3h	Enseignement 3h15	Enseignement 3h15	
11h45/13h45	Pause méridienne 2h00 dont APC 11h45/12h15	Pause méridienne 2h00		Pause méridienne 2h00 dont APC 11h45/12h15	Pause méridienne 2h00	
13h45/15h00	Enseignement 1h15	Enseignement		Enseignement 1h15	Enseignement	
15h00/16h30	TAP 1h30	2h45		TAP 1h30	2h45	
TOTAL	Enseignement 4h30 +30 min APC TAP 1h30	Enseignement 6h00	Enseignement 3h	Enseignement 4h30 +30 min APC TAP 1h30	Enseignement 6h00	Enseigne ment 24h APC 1h TAP 3h00

Emploi du temps 2 = 2 Classes de maternelle et CP, environ 70 élèves.

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8h30/11h45	Enseignement 3h15	Enseignement 3h15	8h30/ 11h30 Enseignement 3h	Enseignement 3h15	Enseignement 3h15	
11h45/13h45	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00 dont APC 11h45/12h15		Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00 dont APC 11h45/12h15	
13h45/15h00	Enseignement	Enseignement 1h15		Enseignement	Enseignement 1h15	
15h00/16h30	2h45	TAP 1h30		2h45	TAP 1h30	
TOTAL	Enseignement 6h00	Enseignement 4h30 +30 min APC TAP 1h30	Enseignement 3h	Enseignement 6h00	Enseignement 4h30 +30 min APC TAP 1h30	Enseigne ment 24h APC 1h TAP 3h00

Projet dérogatoire : Lors de la concertation entre les différents acteurs de la refondation des rythmes scolaires, trois contraintes principales ont été soulevées et ont amené à choisir un cadre dérogatoire à la mise en place de cette réforme.

La première contrainte est une contrainte de temps. En effet, afin de garantir une qualité pédagogique des TAP, nous avons convenu que les temps d'intervention des équipes d'animation ne devaient pas être inférieurs à 1h30 (cela permet également aux enfants et à l'animateur de « s'installer » dans ce temps différent de « l'enseignement pur ») afin de vivre l'activité pleinement.

La seconde contrainte que nous avons rencontrée est une contrainte d'espace. La commune de Saint Vivien ne disposant pas d'une multitude d'espaces susceptibles d'accueillir des enfants dans le cadre d'activités périscolaires, nous avons dû réfléchir à l'aménagement et à la répartition de ces espaces. Ainsi, nous avons recensé 5 lieux permettant d'accueillir les enfants (cela permettra également de mutualiser le matériel sur les différents temps d'activité).

La dernière contrainte soulevée est l'encadrement de ces TAP. Cet aménagement de l'emploi du temps nécessite un encadrement plus restreint, des personnels qui interviennent chaque jour sur 1h30, favorisant une stabilité et un renforcement des emplois d'animation. Le personnel limité qui exercera 4 à 5 jours par semaine sera dans le cadre d'un ACM sous l'autorité d'un Technicien mis à disposition par l'association Angoul'Loisirs (association de Jeunesse et d'Education Populaire de loi 1901).

Cet aménagement spécifique et dérogatoire a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs de la réforme des rythmes scolaires (enseignants, parents, association de Jeunesse et d'Education Populaire, mairie...).

Les familles s'interrogent sur la prise en charge des élèves après le temps d'enseignement du mercredi matin. Au cours du deuxième trimestre et lors de l'élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial), une réflexion sera à mener afin de proposer aux familles concernées une solution.

Ce projet est validé par le conseil d'école.

4) Mise en œuvre du projet d'école 2012/2016 :

Le projet d'école s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 : Pour une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit. Développer dès le cycle 1 la compréhension de textes lus et la conscience syntaxique ainsi que le vocabulaire afin de donner au cycle 2 et 3 le plaisir d'écrire en produisant des écrits réguliers.

Axe 2 : Action 1 : Rentrée échelonnée pour la classe de PS/MS pour permettre aux élèves de découvrir la classe et l'école, l'organisation d'une journée d'élèves d'une façon individualisée et en respectant le rythme de chacun.

Action 2 : Prise en compte de la difficulté d'écrire à travers des écrits courts, réguliers et motivants. Prise en charge des difficultés des élèves à besoins particuliers dans le domaine de l'écrit.

Axe 3 : Action 1 : Devenir citoyen, donner conscience des fondements de la morale, respect de valeurs partagées autour de 3 actions spécifiques à l'école : Participation aux deux commémorations, participation au Téléthon, organisation de temps chorale.

Action 2 : Utiliser l'outil informatique pour communiquer. Publication périodique d'articles sur le BLOG de l'école.

Action 3 : Liaison école/collège, pour une meilleure cohérence des pratiques école/collège. Mise en place d'ateliers lecture au cycle 3 afin d'améliorer la lecture à haute voix.

Présentation des différents projets de classe en cours ou à venir entrant dans le projet d'école :

Projet Piscine, entrant dans les compétences travaillées en Education physique et sportive : Ce projet concerne les élèves de CP et CE1, depuis trois ans. Cette année, 10 séances sont prévues le mardi de 14h45 à 16h30, du 10 décembre au 18 mars. Coût des séances = 730€, financé par la coopérative scolaire, coût du transport = 850€, financé par la mairie. Quatre parents ont passé l'agrément afin d'encadrer des groupes d'élèves. Un parent supplémentaire serait souhaitable en cas de remplacement. Mme Le Bel Haquet, représentant de parents d'élèves, se propose pour passer l'agrément. Le conseiller pédagogique sera donc consulté afin de savoir si l'agrément est nécessaire, puisque Mme Le Bel Haquet est enseignante mais actuellement en disponibilité.

Projet Sciences cycle 2 et 3, éducation à l'environnement et au développement durable : L'unité pédagogique développement durable de la CDA de La Rochelle propose des actions d'éducation au développement durable. Les élèves des classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont donc participé à 3 animations scientifiques autour des thèmes suivants : la biodiversité, l'eau et la pollution et le changement climatique, le lundi 4 novembre. Ces animations se sont déroulées à l'école dans le camion « Science Tour » avec la collaboration « Les petits débrouillards » et l'émission « C'est pas sorcier ». Les élèves se sont transformés en petits chercheurs et ont réalisé plusieurs expériences leur permettant de mieux appréhender les réalités terrestres. Ce travail fera l'objet d'articles publiés sur le Blog de l'école.

Projet « Découverte du monde » maternelle : A travers plusieurs activités telles que le jardinage à l'école, la dégustation de fruits, la visite de jardins particuliers dans le village, les élèves de maternelle travaillent les compétences dans le domaine de la matière et de l'environnement. Ces activités ont aussi permis de travailler les domaines de l'hygiène et de la santé (brossage des dents, hygiène alimentaire...). Ce travail fera l'objet d'articles publiés sur le Blog de l'école. Les enseignantes de maternelle souhaiteraient agrandir leur jardin scolaire.

Projet « Instruction civique » CM1/CM2 : Les élèves de la classe de CM1/CM2 sont allés au cinéma, le mardi 15 octobre pour découvrir le film documentaire « Sur le chemin de l'école ». Ce projet s'inscrit dans une démarche civique autour du thème déjà abordé en classe « La laïcité » (Charte de la laïcité à l'école). Un projet d'écriture a été mené autour du film. Ce travail sera publié sur le Blog de l'école. Coût de la séance 122€40, financé par la coopérative scolaire. Coût du transport, 133€, financé par la mairie.

Projet « Histoire » CE1/CE2 et CM1/CM2 : Les élèves des classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 iront visiter le Paléosite, le vendredi 21 mars 2014. Trois ateliers leur seront proposés autour des thèmes suivants : art pariétal, gestes des hommes préhistoriques (allumage du feu et taille de silex) et archéologie (fouille et exploitation des découvertes au laboratoire). Cette sortie permettra de travailler en classe les compétences d'histoire et produire des textes publiés sur le Blog. Coût de la visite et des ateliers 408€, financé par la coopérative scolaire. Transport financé par le Conseil Général.

5) Mise en œuvre de l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire):

L'activité pédagogique complémentaire est un temps d'enseignement permettant une aide aux élèves en difficultés dans les apprentissages fondamentaux. 36 heures d'aide individualisée face à l'élève sont réparties sur l'année, 24 heures sont utilisées par l'équipe pédagogique afin d'établir les projets.

Six projets seront établis par l'équipe enseignante pour l'année scolaire 2013/2014, d'une durée de 5 à 7 h de prise en charge de l'élève. Il s'agit de projets donnant du sens aux apprentissages, permettant la prise de confiance en soi et améliorant l'estime de soi.

Pour le premier projet, de fin septembre à mi novembre, des élèves de MS au CM2 sont pris en charge sur des difficultés rencontrées en classe : langage, conjugaison, méthodologie, lecture. A partir d'objectifs d'apprentissages et des compétences du socle commun, il s'agit de créer un jeu éducatif ou bien de créer un album ou un abécédaire. Ces travaux seront présentés aux classes à la fin du projet et permettront une publication sur le Blog de l'école.

Cette prise en charge se fait le lundi et le mardi de 11h45 à 12h15, avec l'autorisation des familles concernées.

6) Coopérative de l'école, budget 2013/2014

Budget rentrée 2013/2014 = 2812€98 (à utiliser pour les sorties, la piscine, les achats investissements)

Participation des familles = 1485 € (soit 247€50 par classe pour l'achat de petits matériels nécessaires aux différents projets)

Versement OCCE (Association gérant la coopérative de l'école) et assurance MAE = 259€

Budget transport mairie pour les sorties = 900€.

L'équipe enseignante remercie les familles coopératrices qui cette année sont plus nombreuses.

7) Mairie : investissements et périscolaire

Investissements :

- BCD de l'école utilisée par le périscolaire. Elle a été équipée de poufs, de livres installés gentiment par Mme Fourn que nous remercions et d'un coin écoute musicale.
- Equipement de nouveaux mobiliers dans les deux classes de maternelle (5 000€).
- Réaménagement de l'étage du logement de fonction : une salle repas, une salle de réunion, un bureau pour le centre de loisirs.
- Recrutement d'un architecte pour la construction d'une classe, attenante à la classe de CM1/CM2, permettant de libérer la salle de classe à côté de la cantine. Ceci dans l'objectif d'utiliser cette salle durant les TAP, mis en place par la réforme des rythmes scolaires. Dépôt du permis de construire en janvier 2014, début des travaux espéré en juillet prochain pour une livraison de la nouvelle en classe en janvier 2015.

Cantine et garderie :

- La garderie municipale est transformée, depuis la rentrée, en accueil de loisirs pour mineurs (ALM). Changement de tarifs imposé par la CAF, trois tarifs seront appliqués selon le coefficient familial. Des difficultés rencontrées après cette nouvelle tarification, ne permettront pas à la mairie d'éditer les factures de septembre ; celles-ci seront cumulées avec celles des mois à venir. Au 1^{er} janvier 2014, la facturation sera confiée au centre de loisirs « Angoul'Loisirs ».
- Durant la pause méridienne, des ateliers sont organisés par les animateurs. Les enfants peuvent ou non y participer. Des ateliers temps calme dans la bibliothèque (lecture, dessin, écoute musicale), atelier cirque avec création d'un spectacle par les enfants dans la salle de motricité et création d'affiches sur le thème des droits de l'enfant ont déjà été proposés depuis la rentrée.

8) Questions divers des familles :

Pas de questions.

Fin de la séance 20h20

La directrice Patricia Drapeau